

# LA MOTTE TILLY

ELABORATION : 6/12/1988  
REVISION 1 : 06/12/1995  
REVISION 2 : 28/06/2013

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## REVISION N°2

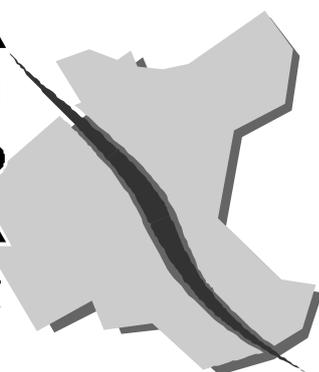
## PLAN 2a

**Annexe :**  
**Servitudes d'Utilité  
Publique**

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 JUIN 2013

A  
U  
D  
A  
R  
T





# COMMUNE DE LA MOTTE-TILLY

Servitudes

0 500 m



### Limites communales



### Servitude EL3

- Halage
- - - - - Marchepied

### Servitude AS1

- ★ Station de pompage d'eau potable
- ▨ Périmètres de protection du captage d'eau potable

### Servitude PT2 LH

- ▨ Servitudes relatives à la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

### Servitude I3

- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz

### Servitude I6

- Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et carrières

### Servitude AC1

- ▨ Monument historique inscrit ou classé
- ▨ Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé

### Servitude AC2

- ▨ Servitudes de protection des sites et des monuments naturels

### Servitude PM1 (PPRI)

- ▨ Zones inconstructibles
- ▨ Zones constructibles sous certaines conditions

### Servitude PT3

- ▨ Servitudes relatives aux communications téléphoniques

Conception DDE 10 /SCP/BPT  
Sources: © IGN/ Scan25@/BDcarto 2007©  
Mai 2011

